

# Compte Rendu du Conseil Municipal

Mercredi 13 avril 2022

**Présents** : MM. ALLARD – BOURGES – BACHELIER – BONIS – DELOUHANS – ERNST – ESCUDERO – HOUYAU – PALAZOT – TASSART

La séance a été ouverte sous la présidence de Cécile HOUYAU.

## **CRITÈRES D'APPRÉCIATION DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

Madame le Maire informe le conseil municipal que « l'appréciation, par l'autorité territoriale, de la valeur professionnelle des fonctionnaires se fonde sur un entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct qui donne lieu à l'établissement d'un compte rendu. »

Les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, au terme de cet entretien, sont fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées et du niveau de responsabilité assumé.

Il appartient au conseil municipal de fixer lesdits critères et que ces derniers doivent notamment porter sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de retenir les critères suivants :

Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs :

- Implication dans le travail
- Qualité du travail effectué
- Initiative

Les compétences professionnelles et techniques :

- Compétences techniques
- Autonomie
- Adaptabilité

Les qualités relationnelles :

- Travail en équipe
- Aptitudes relationnelles dans l'environnement professionnel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les critères ainsi proposés à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire pourra être appréciée, au terme de l'entretien.

## **CONVENTION SERVITUDES ENEDIS**

Dans le cadre de l'aménagement du Pla de Latour et de son raccordement au réseau électrique, ENEDIS doit réaliser des travaux en empruntant les parcelles A 506 et A 1244.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer, avec faculté de substituer tout autre membre du Conseil municipal :

- tous documents utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention à passer avec ENEDIS
- le cas échéant, les actes authentiques à recevoir par devant notaire afin de publier ces servitudes au service de la publicité foncière compétente.

## **COMMISSION DSP**

Madame la Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection de la Commission de Délégation de Service Public, qui sera présidée par Cécile HOUYAU, Maire.

Sont élus :

### TITULAIRES

Laurent ALLARD  
Claude BACHELIER  
Christèle TASSART

### SUPPLÉANTS

Laurence BONIS  
Dominique BOURGES  
Mathias ESCUDERO

## AFFECTATION RÉSULTAT 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter au Budget 2022, le résultat de fonctionnement comme suit :

R 002 (section de fonctionnement) 243 546,28 €

## VOTE DES TAUX 2022

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2022 les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,45 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,04 %

## VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les subventions suivantes :

A.A.P.P.M.A. « La Truite de l'Aravo »	500 €
Assoc Communale de Chasse Agréée	250 €
Assoc. Montan'Art	100 €
Cerdagne Rando	100 €
Assoc. Protection Patrimoine et Mémoire Collective Vallée du Carol	100 €
Assoc. Protection Animal Cerdagne Capcir	100 €
Football Club Cerdagne Capcir	100 €
Rugby Athletic Cerdagne Capcir XV	100 €
Association à Domicile en Milieu Rural	100 €
Club de Glace	100 €
Souvenir Français	100 €
Assoc. Chemin Faisant	100 €
Futsal	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	300 €
Rid'in K-roll	100 €
Assoc. Maîtres chien avalanche	100 €
Carole en musique	100 €
Collège Cerdanya	100 €
Autour des aiguilles	100 €
Ski Club Porte Puymorens	1000 €

## VOTE DES SUBVENTIONS

- À 9 voix POUR (M. PALAZOT ne participe pas au vote), le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association « ALASCA ».
- À 9 voix POUR (Mme BONIS ne participe pas au vote), le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 700 € à l'association « BOUGE EN VALLÉE DU CAROL ».

## VOTE BUDGET 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le Budget 2022 comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>	<b>B.P. 2022</b>	<b>RECETTES</b>	<b>B.P. 2022</b>
Charges à caractère général	167 000	Impôts et taxes	458 000
Charges de personnel	310 000	Dotations et participations	87 700
Charges de gestion	194 000	Produits de gestion	240 000
Autres charges	20 000	Autres produits	70 000
Intérêts emprunts	60 000		
Dépenses imprévues	58 246,28		
Charges exceptionnelles	50 000		
<b>Dépenses de fonctionnement de l'année</b>	<b>854 245</b>		
Virement à la section d'investissement	240 000	Résultat reporté 2021	243 546,28
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 099 246,28</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 099 246,28</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>	<b>B.P. 2022</b>	<b>RECETTES</b>	<b>B.P. 2022</b>
Capital d'emprunts	134 851,80	Virement de la section de fonctionnement	240 000
Dépenses courantes d'investissement	73 000	Recettes non affectées	26 000
Opérations 2022	416 600	Subventions affectées	301 466
		Ventes	52 720
		Résultat reporté 2021	4 265,80
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>624 451,80</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>624 451,80</b>

Séance levée à 21h45.